

N° 60

**Manuel pour le développement
d'unités de documentation et
de bases de données
bibliographiques nationales
pour la politique
scientifique et technologique**

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

Études et documents de politique scientifique



unesco

N° 60

**Manuel pour le développement
d'unités de documentation et
de bases de données
bibliographiques nationales
pour la politique
scientifique et technologique**

Préparé par
A. Dulong et L. Porgès,
consultants,
et le Secrétariat de l'Unesco



BIBLIOTHEQUE DU CERIST

D 1645

unesco

Table des matières

PREFACE

1.	INTRODUCTION	5
1.1	Exposé des motifs	5
1.2	Rappel des recommandations pertinentes des conférences UNISIST II et CNUSTD	5
1.3	Grandes lignes de l'action en cours	5
2.	FAISABILITE D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'UNE BASE DE DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	7
2.1	Etude des besoins documentaires	7
2.1.1	Description de la population d'utilisateurs visée et de son environnement	7
2.1.2	Etude des besoins des différentes catégories d'utilisateurs	7
2.2	Etude des moyens humains et matériels	8
2.2.1	Moyens humains	8
2.2.2	Moyens matériels	8
2.3	Etude des ressources documentaires utilisables	9
2.3.1	Autres centres analogues, dans les pays voisins et au-delà	9
2.3.2	Autres centres à vocation différente, mais où il sera possible de puiser des informations et des documents utiles, sur place, dans les pays voisins et au-delà	10
2.3.3	Ressources documentaires indispensables	10
2.4	Moyens financiers nécessaires	11
2.4.1	Projet de budget d'investissement sur cinq ans	12
2.4.2	Projet de budget de fonctionnement	12
2.5	Synthèse de l'étude de faisabilité	12
3.	PLACE DU CENTRE ET DE LA BASE AU SEIN DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION	15
3.1	Rappel succinct de la structure générale d'un SNI	15
3.2	Place du centre et de la base de données bibliographiques dans cette structure	16
4.	PROCEDURES ET METHODES DE TRAVAIL INTERNES DU CENTRE	19
4.1	Identification et sélection des documents pertinents	19
4.2	Acquisition des documents	22
4.3	Traitement des documents	23
4.3.1	Enregistrement	23
4.3.2	Catalogage	25
4.3.2.1	Catalogue manuel	25
4.3.2.2	Catalogue informatisé	28

4.3.3	Classification	35
4.3.4	Indexation coordonnée	35
4.3.5	Stockage des documents	40
4.3.6	Traitement informatisé des données bibliographiques	40
5.	SERVICES AUX UTILISATEURS	45
5.1	Horaires d'ouverture du centre et conditions d'accès	45
5.2	Orientation des utilisateurs	45
5.3	Questions et réponses	48
5.3.1	Réponses en fonction des données internes	48
5.3.2	Réponses en fonction des données externes	50
5.4	Diffusion sélective d'information	55
5.5	Bulletin bibliographique	55
5.6	Fourniture de documents	55
5.6.1	Consultation sur place	55
5.6.2	Prêt inter-bibliothèques	55
5.6.3	Prêt aux utilisateurs	55
5.6.4	Microfiches	56
6.	LIAISONS AVEC L'EXTERIEUR	57
6.1	Liens à établir et à maintenir avec les différentes unités du SNI	57
6.2	Liens à établir et à maintenir avec les autres centres analogues dans les pays voisins et au-delà	57
6.3	Liens à établir et à maintenir avec les centres de documentation, bases de données et réseaux utiles à vocation différente, dans les pays voisins et au-delà	58
6.4	Liens à établir et à maintenir avec les centres de documentation les bases de données et les programmes de coopération des organisations internationales dans le domaine de l'information documentaire (Unesco : programmes SPINES, UNISIST, et Programme général d'information ; OCDE, ONUDI, etc.)	58
7.	FORMATION ET RECYCLAGE DU PERSONNEL	59
7.1	Formation de base	59
7.2	Formation ad hoc	59
7.3	Formation continue	59
7.4	Bourses de formation et de recyclage	60
8.	BOUCLAGE DU SYSTEME D'INFORMATION MIS EN PLACE	61
8.1	Nécessité de ce contrôle	61
8.2	Modalités possibles d'un tel contrôle	61
8.3	Inventaire annuel, archivage, éliminations, évaluation des besoins d'espace et de matériel	61
9.	APERCUS SUR LES NOUVELLES POSSIBILITES TECHNIQUES	63
9.1	Télécommunications	63
9.2	Informatique et télématique	63
9.3	Bureaucratie	63
9.4	Intérêt de ces techniques pour un tel centre de documentation	66
10.	CONCLUSION	67
	ANNEXES	
I.	Questionnaire type à adapter pour une enquête par entretiens sur les besoins documentaires	71
II.	Bibliographie sélective	73
III.	Catégories de sujets SPINES	79
IV.	Glossaire des principaux termes de documentation utilisés	95
V.	Index alphabétique de matières	99

1. Introduction

1.1 EXPOSE DES MOTIFS

Le Programme d'échange d'informations sur les politiques scientifiques et technologiques conduit par l'Unesco a pour but le rassemblement, l'analyse et la diffusion d'informations concernant l'organisation de la recherche scientifique dans les Etats membres et la politique suivie par ces Etats en matière de recherche scientifique et technologique, ainsi que l'échange, sur une base volontaire, aux niveaux national et international, de documents et de données factuelles concernant la formulation, la mise en oeuvre, le contrôle et les résultats des politiques scientifiques et techniques nationales.

Ce rassemblement, cette analyse, cette diffusion et ces échanges supposent l'existence dans chaque Etat membre d'un centre de documentation mettant en oeuvre, sous une forme manuelle ou informatisée, une base de données bibliographiques sur la politique scientifique et technique du pays, des pays voisins et des pays et organisations avec lesquels l'Etat membre coopère dans les domaines d'intérêt commun.

Le présent manuel a pour but de préciser comment créer et/ou développer de tels centres de documentation et bases de données bibliographiques. Il fait pendant à un document analogue concernant les bases de données factuelles sur le potentiel scientifique et technologique national.

1.2 RAPPEL DES RECOMMANDATIONS PERTINENTES DES CONFERENCES UNISIST II ET CNUSTD

Deux conférences intergouvernementales importantes se sont tenues en 1979 dans le domaine de l'information scientifique et technique et des politiques scientifiques et techniques.

La première, UNISIST II (Conférence intergouvernementale sur l'information scientifique et technique au service du développement, Paris, 28 mai - 1er juin 1979) a recommandé en particulier : aux Etats membres, de créer des centres nationaux et régionaux de données et d'analyse de l'information en vue de la collecte, de l'évaluation, du traitement et de l'utilisation efficace des données nationales et étrangères dans le domaine de la science et de la technique ; à l'Unesco,

d'encourager les politiques qui visent à ce que les réseaux d'information facilitent non seulement la circulation de l'information, mais encouragent aussi la créativité, la capacité d'innovation, l'utilisation maximum des ressources locales d'information, et stimulent la volonté d'acquérir des connaissances et de créer des centres de documentation sur les techniques d'origine locale.

Quant à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD, Vienne, août 1979), elle a recommandé aux Etats membres et aux organisations du système des Nations Unies la promotion d'un échange systématique d'information et de documents sur les expériences faites par différents pays dans tous les domaines liés à l'application de la science et de la technologie au développement, et en particulier sur les capacités et programmes scientifiques et techniques nationaux.

1.3 GRANDES LIGNES DE L'ACTION EN COURS

Les activités du Programme d'échange d'informations sur les politiques scientifiques et technologiques, conduit par l'Unesco, sont axées sur des mesures visant à :

- (i) faciliter dans les Etats membres intéressés le développement de services nationaux d'information bibliographique et factuelle sur la politique scientifique et technologique compatibles entre eux, afin de permettre en temps utile leur rattachement volontaire au réseau d'information international appelé de ses vœux par la CNUSTD ;
- (ii) permettre aux décideurs responsables de la politique scientifique et technologique et aux directeurs des institutions et laboratoires de recherche et de développement expérimental, et des services scientifiques et techniques connexes, de se constituer leur propre réseau de contacts et d'information à partir des données factuelles et bibliographiques disponibles dans le pays et/ou rassemblées par l'Unesco sur les institutions, les spécialistes, les cours, les recherches, les documents et les autres sources d'information disponibles dans le

domaine des politiques scientifiques et technologiques.
La diffusion du présent document s'inscrit en droite ligne dans ces mesures. Il a été rédigé

de façon à faciliter au maximum la création et le développement de services nationaux d'information bibliographique pour la politique scientifique et technologique.